#### République française

### Département du Pas-de-Calais

## COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

### Séance du 15 septembre 2022

Membres en exercice : 11 Date de la convocation: 12/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : 8 Votants: 9 Pour: 9

<u>Présents</u>: Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN,

Contre: 0 Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

Abstentions: 0 DEWERVAL, MICHAEL SAILLIOT, Ge

Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

Représentés: Dorothée WYPYSZCZAK par Christelle DEON

Excusés: Bernard MONCOMBLE, Martine MORISS

Absents:

Secrétaire de séance:

# Délibération n° 2022 DE 034

#### **OBJET: Demande de subvention au titre du FARDA**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14.1, L.3211.1 et.L.3211-2,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3232-1

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental en date du 13 juin 2022,

Vu la délibération n° 2021-257 du Conseil Départemental en date du 01/07/2021 "Délégation d'attributions à la Commission Permanente"

Vu la demande faite auprès du Pôle Aménagement et développement Territorial,

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement des trottoirs le long de la rue Lecomte,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de solliciter et d'approuver la demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal vote OUI à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 / 09 / 20 22 et publié ou notifié le 05 / 02 / 20 24